

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 22 Mouharrem 1448
7 Juillet 2026

N° 79

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2081
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2082
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2083
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2087
Homologation de résolutions	2087
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2088
Avis aux créanciers.....	2092
Convocations	
Sociétés anonymes	2092
Sociétés communautaires.....	2097
Autres sociétés	2097
Divers	
Avis au public.....	2097
Rectificatifs	2098

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

Référence : 2026/73 /ع

Date : 02/07/2026

Dénomination sociale de la société : Société Citoyenne locale agricole «Riada»

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,00 dinars

Adresse du siège social : Ain Batrya Zriba

Objet social de la société : Agriculture et service agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 23/01/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 15 parts

Valeur nominale de la part sociale : 333.33 dinars

Etablissement bancaire : Banque tunisienne de solidarité - Zaghuan

Période d'ouverture de la souscription : Du 09/07/2026 au 16/07/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ramzi Riahi : Délégation Zriaba, Gouvernorat Zaghuan, Adresse Ain Batrya Zaghuan

Maher Saidi : Délégation Zriaba, Gouvernorat Zaghuan, Adresse Ain Batrya Zaghuan

Saber Tlili : Délégation Zriaba, Gouvernorat Zaghuan, Adresse Ain Batrya Zaghuan.

2026R02072SODB1

Avis au public

Réf. N°669/2026

Date : 03/07/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale Al-Barari

Type de société : Locale

Capital social souscrit : Cinq mille dinars tunisiens (5 000 TND)

Siège social : Centre ville Jilma

Activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 09 Juin 2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500 dinars tunisiens

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité – Sidi Bouzid

Période de souscription : Du 10/07/2026 au 30/08/2026

Privilèges attribués conformément aux statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'une épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Hatem Tlili : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Al hamama

Wahid Messaoudi : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Al hamama

Selma Ezzaed : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Al hamama.

2026R02080SODB1

Avis au public

Réf : 70/2026

Date : 06/07/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale "Daymaa"

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000,000 Dinars Tunisiens

Siège social : Ouled Abid Goubrar

Objet social : Services agricoles et mécanisation

Durée de la société : 25 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 22/01/2026

Nombre de parts sociales souscrites : 10 parts

Valeur nominale de la part : 500,000 Dinars Tunisiens

Institution bancaire (Agence Régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Sidi Bouzid

Période de souscription : Du 06/07/2026 au 20/07/2026

Avantages octroyés : Selon les dispositions du statut type

Conditions d'admission et de vote : Approuvées

Conditions de répartition et réserves : Approuvées

Convocation à l'Assemblée Générale : Via la plateforme dédiée.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Riadh Abidi : Délégation Regueb, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Regueb

Ali Akrouti : Délégation Regueb, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité El Manar 2, Regueb, Sidi Bouzid

Houssem Ayouni : Délégation Regueb, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Regueb, Sidi Bouzid.

2026X00989SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Renouvellement de mandat d'une Administratrice indépendante

Renouvellement d'un Membre du Comité d'Audit

Nomination d'un nouvel Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Nomination d'une nouvelle Administratrice indépendante

Nomination d'un nouveau Membre du Comité d'Audit

Démission d'un Administrateur

Nomination d'un nouvel Administrateur

Dépôt des rapports et des documents financiers relatifs à l'exercice 2025

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

S.A. au capital de 268.125.000 Dinars divisé en 268.125.000 actions d'un dinar chacune

Société mère du Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0001985G

Matricule fiscal : 0001985G AM 000

Affiliation à la CNSS : 0000117107

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026, enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 25 mai 2026 sous le n°26706978, Quittance n°M068566, il a été décidé :

- De renouveler le mandat de Monsieur Gregory CLERC en qualité d'Administrateur;

- De renouveler le mandat de Madame Meryem ZINE en qualité d'Administratrice indépendante;

- De renouveler le mandat de Madame Meryem ZINE en qualité de Membre du Comité d'Audit.

Les mandats ci-dessus ont été renouvelés pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Il a été également décidé :

- De nommer Monsieur Hédi ZERZERI en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

- De nommer Madame Samia TNANI SEIDENSTICKER en qualité d'Administratrice indépendante;

- De nommer Madame Samia TNANI SEIDENSTICKER en qualité de Membre du Comité d'Audit.

Les mandats ci-dessus sont conférés pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également :

- Pris acte de la démission de Monsieur Guy DE CLERCQ de ses fonctions d'Administrateur;

- Nommé Monsieur Charles VERMEULEN en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Guy DE CLERCQ, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers : individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 26 juin 2026 sous le n°202694313.

2026R02086SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes

Dépôt des documents relatifs à l'exercice 2025

SOCIETE DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION ET DE MANUTENTION

"S.T.D.M"

Société Anonyme

Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 Dinars

GROUPE S.F.B.T.

Siège Social : 21, Rue Nejib Mahfoudh - Z.I Bir Kassaa - 2013 BEN AROUS

Identifiant unique : 1191615V

MF : 1191615V A M 000

Affiliation à la CNSS : N°0032065166

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2026, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - TUNIS le 21 avril 2026 sous le n°26705026 - Quittance n°M054782, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

De renouveler le Cabinet d'Audit et de Consultants et les Commissaires aux comptes associés MTBF en qualité de Commissaires aux comptes et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 18/06/2026 sous le n° 202685140.

2026R02087SANB2

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GERANT

Compto Energies Renouvelables " CER "

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 1 064 000 Dinars

Siège Social : 6, Rue Annaba - Z.I. - Ben Arous- 2013

M.F : 1543933PAM000

R.N.E : 1543933P

1/ résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement des Associés de la Société Compto Energies Renouvelables en date du 08/06/2026, enregistré à la Recette des Finances d'El Yasminet Ben Arous, le 24 Juin 2026, Enregistrement N°26702398 - Quittance N°M035156, et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises sous le N°2026P21994875 en date du 30/06/2026, que Monsieur Ismail Béji est reconduit dans ses fonctions de Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus, pour une durée de trois années, soit 2026-2027-2028, venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 en 2029.

2026402456SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 03/06/2026 et enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 05/06/2026; selon quittance n°M036039 ; Noureddine Ghrissi a vendu à Salem Ghrissi ; la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Cité Assourour, Sbeitla - Kasserine; avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT entre les mains du vendeur suscit.

Cette annonce est parue aux journaux Al-chourouk et Le Quotidien le 13/06/2026.

2026R02067FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 30 Juin 2026 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessine, Tunis le 01/07/2026 Reçu (N° M076425) enregistrement (N° 26202720) Madame Najoua Al -Boukhari (C.I.N n° 04615984) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Hatem Ben Youssef MZITI (C.I.N n°08124480) exploité "Restaurant, Pizzeria" Situé au local Rez-de-chaussée Avenue L'environnement n°43 Sidi Hessine, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur Mr Hatem Ben Youssef MZITI sis 05 Rue Al-Masoudi Sidi Hessine, Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 03/07/2026.

2026R02069FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 29/04/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 22/05/2026 (quittance N°M050532 enregistrement N°26202397), Mme Nesrine Ben Yahia titulaire de la CIN n°13436963 délivrée le 16/11/2015, a cédé à Mme Heba Zwawi Titulaire de la CIN N°13252145 délivrée le 01/12/2023 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente du matériels médicales, paramédicales et cosmétiques exploitées dans le local sis à la rue Salah Ben Youssef Midoun Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah N°24601 le 10/06/2026.

2026R02076FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/07/2026 enregistré auprès de la recette des finances Mourouj le 02/07/2026 enregistrement n°26202861 quittance n°M055427 M. Khalil Ben Sarhan a vendu à M Yassine Khmili la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant vente de Pour l'entretien et la réparation automobile, sis N°8 Rue Nowak Chat Mourouj 3 Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse sise Rés. Rawebi, Imm. 47, appt. 33 Mourouj 1 Ben Arous, dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 05/07/2026.

2026R02078FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 10/02/2026 enregistré le 23/03/2026 suivant reçu N°M024653 et d'enregistrement N°26201113, Me Latifa Mejri titulaire de la CIN 00774277 a vendu à Mr Sami Feki titulaire de la CIN 09831731 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à usage de prêt à porter, sis au 68 rue avenue Hedi Chaker - Tunis.

Cette vente a été publiée aux journaux ECHOUROUK et le Quotidien le 16/04/2026.

Toute opposition sur le montant du prix devra être formé entre les mains de venderesse à son domicile élu sis au n°21 appart 290 section 6 Cité

olympiades 1003 Tunis, et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026R02079FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 03 juillet 2026, enregistré à la recette des finances El Mourouj 1 le 03 juillet 2026 sous le n°26202879 quittance n° M055741, Monsieur Abderrazek Ben Ahmed Kannou a cédé à la société Mamou Volailles, représentée par son gérant Monsieur Amdouni Salah, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de commerce et vente de volailles sis à la résidence Ibn El Jazzar N° 6 B-C 16 El Mourouj-1 Ben Arous.

Les oppositions doivent être déposées chez l'avocat Maître Hechmi Racha à son bureau sis à la résidence Kahia-3 rez-de-chaussée bureau n°2 Chouchet Rades dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 05 juillet 2026.

2026R02081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 11 juin 2026 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 23 juin 2026 sous la quittance N°M94618 et l'enregistrement N°26203935, Mme Lobna Hsouna (titulaire de l'identifiant unique N°K/0518310), a vendu à la société Cash Link Tunisie le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de vêtement par détail sis à l'avenue de la République à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à

l'avenue de la République à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 30/6/2026.

2026R02082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce légalisé le 17/06/2026 et enregistré à la Recette des Finances EL MENZAH 6 en date du 26/06/2026 sous le n°26204821 et Quittance n°M077204, la Société POLY CUISINE, SARL titulaire de l'identifiant unique n°0307197F dont le siège est sis au 28 rue Beb Jdid, Tunis 1008, a vendu la totalité de son fonds de commerce de vente de cuisine industrielle et d'équipements ménagers, exploité en magasin n°3 rue Hédi Noura, Ennasr 2, Ariana, au profit de Monsieur Mondher ben Abd Ellatif ben Bechir MAHJOUB, titulaire de la CIN 00030950.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant la publication du contrat au JORT suivant au bureau du Maître Med Aymen CHBAK, Avocat à la cour de cassation, situé au 121 rue Jugurtha, Mutuelleville, Tunis 1082.

Cet avis a été publié au journal ALCHOUROUK en date du 05/07/2026.

2026R02088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date 18/06/2026 enregistré à la recette des finances Ksar Hellal 13/01/2026 enregistrement n°26201206 quittance M043684 Madame, Basma Bouzir demeurant à l'Avenue Bilkin ben ziri Ksar hellal a vendu à Meriem Elgharbi le fonds de commerce ayant pour louer les robes soirées situé à l'Avenue Habib Bourguiba Ksar hellal Monastir.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Zied Haddar à son adresse : complexe borj kfasha Monastir 5000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 26/06/2026 à Echourouk.

2026S00934FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Essayed Ben Hassine avocat à Sousse, les signatures des parties contractantes ont été légalisées le 21/12/2022 et le 24/12/2022, et enregistré à la recette des finances d'Akouda le 02/03/2023 reçu N°8743 N° d'enregistrement 23200444, Mr Bechir Nahari titulaire de la CIN N°02048100 résident N°04 rue ibn el bassem Hamem Sousse - Sousse a cédé à titre de vente à Mr Hassan Laadhari titulaire de la CIN N°09293620 et à Mme Mayssa Ghezal titulaire de la CIN N°12811811, les deux résidents à Wadi al Arouq Akouda Sousse, la totalité du fonds de commerce "l'expert en services et pneumatiques" qui a été créé à l'origine pour la vente et la réparation de pneus exerçant au rez-de-chaussée à Wadi al Arouq Akouda Sousse, qui été intégré à l'activité commerciale du frère du premier et de l'époux de la deuxième Mr Zoubair Laadhari, qui a pour objet le commerce des viandes en détail, identifiant unique N°1192686Q, inscrit au registre national des entreprises sous le N°A91231422013, sis à Wadi al Arouq Akouda Sousse.

Les oppositions seront admises chez Maître Khalil Belkahla à son cabinet sis rue 18 janvier Hergla 4012 Sousse.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Echourouk et le Quotidien le 02/07/2026.

2026S00939FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par les deux notaires Abdelwahed Hagui et Khalil Belkahla le 18/06/2026 et enregistré à

la recette des finances d'Akouda le 25/06/2026 reçu N°M028393 et reçu N°M028397, Mr Hassan Laadhari titulaire de la CIN N°09293620 et Mme Mayssa Ghezal titulaire de la CIN N°12811811 ont cédé à titre de donation au frère du premier et à l'époux de la deuxième Mr Zoubeir Laadhari titulaire de la CIN N°05582452, la totalité du fonds de commerce «l'expert en services et pneumatiques «qui a été créé à l'origine pour la vente et la réparation de pneus exerçant au rez-de-chaussée à Wadi al Arouq Akouda Sousse, qui été intégré à l'activité commerciale du donataire qui a pour objet le commerce des viandes en détail, identifiant unique N°1192686Q, inscrit au registre national des entreprises sous le N°A91231422013, sis à Wadi al Arouq Akouda Sousse.

Les oppositions seront admises chez Maître Khalil Belkahla à son cabinet sis rue 18 janvier Hergla 4012 Sousse.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Echourouk et le Quotidien le 02/07/2026.

2026S00940FCCC2

Cession des parts d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signatures légalisées le 02/07/2026 et enregistré à la recette des finances Hammem Sousse le 02/07/2026 enregistrement n°26204101 quittance n°78309 Mr Abdelkarim Nasri sis à rue abou zama balaoui ain jloula kairouan a cédé en son nom et au nom de Aymen Nasri Faten Nasri et Chadlia Nasri par le biais de deux procurations à Mr Mohamed Nasri sis à rue ibn batouta Hamem Sousse la totalité de leurs parts au fonds de commerce consistant à un local de vente des volailles et œufs exploité à rue Maamoun zone behayer Hamem Sousse;

Les oppositions seront reçues par l'acheteur à l'adresse du Fonds de Commerce 20 jours de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le quotidien du 05/07/2026.

2026S00943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 18 et 19 Juin 2026 et enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 22/06/2026 sous le numéro 26205074 quittance 61345. La Société MONACO SARL, identifiant unique 1221510E dont le siège social est sis à la Route El Ain Km 2 centre commercial et administratif MAHARI Center Local N°4 Bis Sfax Médina, a vendu à la Société OWI GROUPE, SARL, identifiant unique 1986347M, dont le siège social est sis à la Rue Khiriya Immeuble WAFA Sfax Médina, la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de Prêt à porter et de Maroquinerie sis au n°10 Immeuble ATRIUM Lac Il Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Chawki REBAL Avocat à son adresse sise à la Rue Haffouz Imm. EL INTILAKA 1 Bloc B3 1er étage Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/07/2026.

2026X00983FCCC2

Déclaration de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/06/2026 et enregistré auprès de la recette des finances de la rue el Habib Bourguiba Sfax le 29/06/2026 sous le n°26204301 reçu n°M056181, Monsieur Nabil Ibn Sahboun CIN n°08805127 a vendu à Monsieur Walid Ibn Sahboun CIN n°08805127, les éléments matériels et moraux du fonds de commerce café nommé : "Amigos" situé à la Route El matar Km 7.5 Sfax.

Les oppositions auront lieu chez Madame Saïda Ibn Gayed à la Route El matar Km 9 el Hajeb Sfax Km 3,

pendant 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 04/07/2026 au journal «Echourouk».

2026X00984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/06/2026 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 23/06/2026 sous le n°26202191 et la quittance n°M063692, Mr zouhier jarbouï CIN 05398378, a vendu à Mr wajdi marouan CIN 08756694, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dont l'activité est un café exploité au local sis à la route tboulbi km 6 Sfax immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1158867Y.

Les oppositions doivent être formulées auprès de Monsieur Wajdi Marouane, ayant élu domicile au local sis à la Route Ténior, Km 7,5, Cité 20 Mars, Sfax «Pâtisserie Marouane», dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 04/07/2026.

2026X00987FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte sous seing privé en date du 11/06/2026 enregistré à la recette des finances de ksar Saïd le 29/06/2026, enregistrement n°26202170 et quittance n°M042589, monsieur Mohamed ben Abdelaziz ben Taieb Jendoubi a vendu à monsieur hamza houceine ben Sami chérif la totalité du Fonds de commerce exploité à tous commerce sis à 01 avenue ettadhamen cité ettahrir Tunis.

Toutes les oppositions se font au bureau de l'avocat samia nawech, sis son bureau au 09 avenue de l'indépendance ettadhamen ariana dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 03/07/2026.

2026402437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré auprès de la recette fiscale Al-Jazira le 19/06/ quittance N°M038228, enregistrement n°26201507, la société Chams Al-Nakhll a vendu à Mr Fathi Bou Aubidi la totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce, situé au 4 rue Sidi Al Bouni, Tunis.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce et au 4 rue Al-Manjour, Tunis, selon le code du commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 30 juin 2026.

2026402440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances La Goulette, le 02/06/2026, quittance n°60184 enregistrement n°26204427 Mr. Chokri Hanboussi a vendu à Mr. Imed Ben Younes la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce général des produits alimentaires, en détail, situé au n°12 La Goulette Casino, Tunis.

Les oppositions seront reçues par l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, et le vendeur au 14, rue Ghabbaji, Kram n°B2, deuxième étage, selon le registre du commerce. Cette annonce a été publiée au Quotidien du 27 juin 2026.

2026402441FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé fait le 29/06/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 01/07/2026 sous le numéro 26204065 quittance n°77637 la société kitchinette identifiant unique n°1329890Y représentée par son gérant Mr Nabil Rouis CIN

n°07270948 a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit à Monsieur Hamdi Ben Menaa titulaire cin n°06925192 l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route touristique rue 14 Janvier Kantaoui Sousse.

Les oppositions seront acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT chez le rédacteur de cet acte Maître Sehli Hounaida sise au 5 rue Abdallah Chikh Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 04/07/2026.

2026402443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 29 juin 2026, enregistré à la recette des finances de Djdaïda le 01 juillet 2026, sous le numéro de quittance 027921, numéro d'enregistrement 26200830, Imed Ben Omar Ben Mohamed El Majri, titulaire de la CIN n°05197087 délivrée à Tunis le 10 mars 2000, demeurant au 100 rue de Cordoue, Djdaïda, Manouba, a vendu à Ahmed Kesksi, titulaire de la CIN n°11421330 délivrée à Tunis le 25 août 2017, demeurant rue Salah Eddine El Ayoubi, Ras Jebel, Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'exercice de l'activité de vente d'appareils de télécommunication et leur réparation, exploité dans le local sis à la rue Habib Bourguiba, sur la route nationale n°07, à côté du siège de la délégation, à Djdaïda ancienne, Manouba.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acheteur Ahmed Kesksi, au local sis à la rue Habib Bourguiba, sur la route nationale n°07, à côté du siège de la délégation, à Djdaïda ancienne, Manouba.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 04 juillet 2026.

2026402446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 26/06/2026 enregistré le 29/06/2026 à la recette des finances Houmt Souk Djerba quittance n°M075413 enregistrement n°26204192 Mr Abderraouf Harz Allah a vendu à Mr Walid Wenzefi demeurant à Sedghiyene Jerba, le fonds de commerce destiné à la vente et maintenance du matériel informatique sis à houmet souk jerba rue de la municipalité.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au siège du FC dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 02/07/2026.

2026402451FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Conformément à l'acte rédigé par maître Montassar Sallami, Avocat auprès de la cour de cassation, dont la signature a été légalisée le 22/06/2026 et enregistré à la recette des finances Sbiba, le 22/06/2026, sous n°26200707, quittance n°M020335, Mme Mongia Ben Salah Chniti, CIN N°02700572;

demeurant à cité Khadhra Sbiba Kasserine, a cédé à Mr Sami Ben Taieb Ben Mohamed Gheribi, CIN N°08590140, la totalité du fonds de commerce sis au Jardin des Martyrs à Sbiba, Kasserine, exploité à la couture, la confection de matelas et la vente des accessoires y afférents.

Toute opposition sera rendue au local où est exploité le fonds de commerce situé au Jardin des Martyrs à Sbiba, Kasserine, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien, le 03 Juillet 2026.

2026402455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé de vente du fonds de commerce en date du 01/07/2026 enregistré à la recette des finances hammam chatt le 01/07/2026 (reçu numéro M027824 - enregistrement numéro 26201234) Mm Moufida rjaibi demeurant au 07 rue Arroussi Hadedd hammam chatt titulaire de la carte d'identité nationale 00199680 a vendu la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels exploité au local sis au numéro 30 av premier octobre hammam chatt exploité café premier catégorie enregistré au RNE sous le numéro V1275134 à Mme souad béjaoui demeurant au numéro 80 av de la liberté hammam chatt ben arous.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de République Tunisienne à l'adresse de l'acheteur demeurant au numéro 80 av de la liberté hammam chatt ben arous.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 03/07/2026.

2026402457FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Société : Elintilak Agricole

SARL au capital de 70 000 DT

Siège social : cité Amen rue Italie Boumhal 2097

RC : B02191552009

MF : 1127006M/N/M/000

TELEPHONE : 29925023

Suivant contrat de location en date du 10 mars 2026, enregistré à la Recette des Finances d'El Haouaria le 19 mai 2026 sous le n°26300548, quittance n° M014853,

La société AVICOLE DU CAP BON, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0860950A, dont le siège social est sise à Km 1, Route de Kélibia, El Haouaria, Nabeul 8045, a donné en location à la société EL INTILAK AGRICOLE, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1127006M, dont le siège social est sise à la Rue D'Italie Cité Al Amen Boumhel 2097, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un centre d'élevage de reproducteurs de poulets de chaires, pour une durée de cinq (5) ans, conformément aux clauses et conditions du contrat de location.

Cette annonce a été publiée le 04/07/2026 aux journaux la Presse et الصحافة.

2026R02089FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 10/06/2026 enregistré à la recette des finances sekiet edeyer Sfax le 15/06/2026 sous le n°26302120 Quittance n°MO49625, monsieur Abdelwaheb Benmohamed a loué à monsieur Iskandar Haddar tout le fonds de commerce consistant en une boulangerie sise à la route Mahdia km 5 sakiet edeyer Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Un avis a été déjà inséré aux journaux Assabah et le Temps du 4/7/2026.

2026X00982FCCC3

Location d'un Fonds de commerce Gérance libre

Suivant acte S.S.P, enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis, le 13/05/2026, Quittance N°M026247 Enregistrement N°26301304, Mr Hamed Ben Salem Ben Hajj Ali Sedddik, CIN N°0636030 daté du 13/01/2025, en représentation de Sté Kamel et Compagnie Seddik a loué à Mr Mohamed Ben Youness Ben Youssef Guarchi, CIN N°00378871 du 05/05/2020, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce avec tous ses

composants matériels, moraux sis au 13 Rue d'Allemagne Bab Bhar Tunis, exploité comme restaurant spécialité Chapati.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée si dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK le 06/07/2026.

2026402462FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Election du bureau du syndic des copropriétaires

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 10/10/2025, enregistré à la recette des finances des Yasminettes - Ben Arous le 28/01/2026 sous le numéro 26700323, quittance n°M006298, il a été procédé à l'élection du bureau du syndic des copropriétaires de la résidence «Khalifa 3», sise à l'Avenue de la République, Nouvelle Médina 3.

La répartition des fonctions entre les membres élus est la suivante :

- Amir Dridi : Président
- Mohamed Ali Blali : Trésorier
- Ghiyath Chaâr : Secrétaire général.

2026402438APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de La Résidence Fedi Lot 4 Fouchana

En vertu du procès-verbal de constat établi par Maître Oum Ezzine

Ennejoumi, huissier de justice, relatif à l'assemblée générale électorale tenue le 19 avril 2026, enregistré à la recette des finances de Fouchana sous le n°26000150, reçu n°M050809, et déposé auprès de la municipalité de Fouchana le 09 juin 2026, il a été procédé à la désignation d'un nouveau bureau du syndicat comme suit :

- Monsieur Wissam Dhahbi : Président du syndicat
- Monsieur Issam Ben Stala : Secrétaire général du syndicat
- Monsieur Anis Boughanmi : Trésorier du syndicat
- Monsieur Mohamed Tlili et Monsieur Borhane Bargaoui : Membres du syndicat.

2026R02070APSF2

Désignation du conseil d'administration du groupement de médecine du travail à Zaghouan pour le mandat 2026-2029

En vertu de la décision de monsieur le gouverneur de Zaghouan en date du 11 juin 2026, ont été désignés les membres du conseil d'administration du groupement de médecine du travail à Zaghouan.

En vertu de la réunion de travail des membres du conseil d'administration en date du 15 juin 2026 enregistrée à la recette des finances en date du 17 juin 2026 sous le n°26702101, ont réparties les attributions et la nomination de monsieur Abdelfattah labiadh président du groupement de médecine du travail à Zaghouan et monsieur Amor trabelsi vice-président.

2026R02077APSF2

Triomphe Sportif de Mornaguia

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, non tenue faute de quorum, en date du 13/01/2025, enregistré à la recette des finances Mornaguia le 25/06/2025 sous le numéro 26701261, quittance n°M039077, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale

extraordinaire tenu à la même date et enregistré à la recette des finances Mornaguia sous le numéro 26701260 quittance n°M039076, il a été décidé de modifier la dénomination de l'association, qui devient «Jeunesse de la Mornaguia», en remplacement de «Triomphe Sportif de Mornaguia».

2026402439APSF2

Syndicat des propriétaires résidence Beb Souika

MF : 1874056H

Adresse : 41 rue beb Souika Tunis

Conformément au procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale et électorale tenue le 18 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 29/04/2026 sous le n°26801437 Reçu n°M032060 a été élu : Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et élection de :

Monsieur Jamel Tlili : Président du Syndicat

Monsieur Imed Karboul : Trésorier du Syndicat

Monsieur Rafik Ghaki : Secrétaire Général du Syndicat.

2026402447APSF2

Syndicat LE BEAU SOLEIL

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du syndicat de la résidence LE BEAU SOLEIL, située sur la route Sidi Saleh, Chotrana 1 division Jinen Soukra, tenue le 24 février 2026 et enregistré à la recette des finances d'Ariana le 30 mars 2026 quittance n°36005, enregistrement n°26702525, décision de la municipalité de la Sokra du 16 mars 2026 sous le numéro 1405, il a été décidé d'élire les membres du comité du syndicat comme suit

- M. Aymen Ben Moussa : Président

- M. Mourad Belhaj : Vice-président

- M. Ilyes Jandoubi : Secrétaire Général

- M. Youssef Abbouda : Trésorier

- M. Mountassar Najari : Membre.

2026402461APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLES

Etude de Amel sallami

Avocat à la cour

**25 Immeuble kharroubi 2ème étage
Siliana Gouvernorat de Siliana**

Matricule Fiscal : 1150898/W

Saisissant et saisi :

Saisissant : Sowssen Merdessi en Qualité de partie saisissante demeurant à cité enozha gouvernorat de Siliana.

Qui a élu domicile à l'étude de leur avocat maître Amel Sallami 25 Immeuble kharroubi 2ème étage Siliana Gouvernorat de Siliana.

Saisi : Mounir ben Mohamed ben amor elkharroubi En qualité de saisi demeurant à cité ennozha siliana gouvernorat de Siliana.

L'Avocat poursuivant :

Maître Amel sallemi 25 Immeuble kharroubi 2ème étage Siliana Gouvernorat de Siliana (matricule fiscal 1150898W).

IMMEUBLE SAISI :

l'ensemble de l'immeuble dit "kawther" objet de titre foncier 2686 Siliana crée en vertu du jugement rendu par le tribunal immobilier de Siliana le 18 décembre 1997 sous le numéro 495 et qui compte en totalité 9039 m² et 9039 parts revenant en totalité à la partie saisie. L'immeuble est situé à el arab délégation de Siliana nord.

MISE A PRIX : Deux cents sept mille sept cents trente huit dinars (d207 .738, 000).

L'ADJUDICATION :

Aura lieu le jeudi six août deux mille vingt six (06/08/2026) à partir de 09 heures au siège du tribunal de 1ère instance de Siliana.

LA VISITE DE L'IMMEUBLE :

La visite de l'immeuble saisi se fait tous les jours de 08h à 18 heures.

Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant MAITRE Amel Sallami.

2026R02071VEPA1

Vente aux enchères immobilières

Etude Maître Zagrouba Monji

Avocat à la cour de cassation

Sis 31 rue Ali Belhaouane Médenine

Tél : 75644644

1/ Le créancier saisissant :

Abdel wahab ben salah bichr-commerçant titulaire de la CIN n°08640011 délivrée le 07/02/2003 représentée par Maître Zagrouba Monji avocat de la cour de cassation son bureau sis au 31 Rue Ali Belhaouane - Médenine.

2/ Le débiteur saisi :

Nour edine ben Ali el kilani al issir-profession libéral- titulaire de la CIN n°03421027 délivrée le 12/04/2003 rue mansour el hoch N°28 Médenine

3/ Bien immobilier objet de la saisie :

La saisie porte sur l'ensemble des constructions appartenant au débiteur saisi une quote-part indivise de 714/2088.769 d'un terrain d'une superficie totale de 36650 m². Objet du titre foncier n°2481 Médenine dénommé «EL KHROUJ» situé dans la délégation de Médenine Nord, gouvernement de Médenine.

Une hypothèque immobilière a été inscrite en faveur du créancier le 15/04/2026 et enregistrée à la conservation de la propriété foncière de Médenine le 20/04/2026

4/ Référence du titre foncier :

Titre foncier enregistré le 22/02/1995, volume 05. numéro 468.

5/ Description et limites du bien :

Terrain planté de certains oliviers négligés, comportant également une ancienne habitation traditionnelle.

Limites :

* Nord : propriété d'autrui sur une longueur de 228.81 m.

* Est : propriété d'autrui sur une longueur de 160.14 m.

* Sud : propriété d'autrui sur une longueur de 268.14m.

* Ouest : route aménagée sur une longueur de 121.99m.

6- Mise à prix :

La mise à prix est fixée à :

20887.690 dinars tunisiens (Vingt mille huit cent quatre vingt sept dinars et 690 millimes) Selon le rapport d'expertise établi le 05/11/2025.

7/ Date et lieu de la vente :

La vente aux enchères se tiendra au Tribunal de première instance de Médenine, salle des ventes immobilières le : Lundi 27 juillet 2026 à 9h.

8/ Visite du bien :

Le bien peut être visité tous les jours ouvrables pendant les heures administratives. Le cahier des charges peut être consulté au greffe du Tribunal de première instance de Médenine.

Pour participer à l'enchère, les personnes intéressées doivent déposer une garantie équivalente à un tiers de la mise à prix.

NB : les Ressortissants étrangères ne peuvent participer à l'enchère qu'après l'obtention d'une autorisation de gouverneur est devait assurer le 1/3 du prix d'ouverture.

2026R02075VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie : NEILA BENT AHMED ZAHOUANI, demeurante au 9 Avenue 3 Août 1903 Sousse, CIN N°02915667.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°100923 Sousse d'une superficie de 215 m², dénommé «SALMA »sis à Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 348 300 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 03/08/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00937VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40 %

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Walid Ben Nasr Essefi, débiteur principal, titulaire de la CIN n°05327425 demeurant à la route de Gabès km 7, cité Touta n°119, Sfax 3083.

2/ Naima Bent El Hedi Lazzaz, bénéficiaire du droit d'usufruit, d'exploitation et de résidence, titulaire de la CIN n°01138747, demeurant à la route de Gabès km 7 n°119, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain d'environ 445 m², clos uniquement au sud par un mur de briques, situé sur la route de Sidi Salem Km 8 à environ 600 mètres de cette route, Tyna Sfax. Sur ce terrain se trouve une maison de plain-pied d'une surface couverte de 47 m², elle comprend un hall central spacieux, une chambre, une

cuisine, une salle d'eau et une terrasse couverte. La maison est en bon état générale, les murs extérieurs et intérieurs sont en briques enduites et blanchies à la chaux, la toiture est en béton armé et dalles de céramique s'élève à 2.80 mètres au-dessus du niveau du sol. Le sol est carrelé de carreaux de céramique ordinaires. Certains murs de la cuisine et de la salle de bains sont revêtus de carreaux de céramique de qualité moyenne. Les portes et fenêtres sont en bois ordinaire et protégés par des barreaux de fer. La propriété est partiellement peinte et équipée en électricité et en eau potable et n'est pas raccordée au réseau d'assainissement public et est incluse dans le plan d'urbanisme de la commune de Tyna, dans une zone désignée UAa2, à densité moyenne et à caractère résidentiel, réservée à la construction de maisons individuelles et jumelées ainsi que d'immeubles d'appartements. La propriété se situe hors de la zone cadastrale «B» de Tyna.

Une voie de 10 mètres de large est prévue pour la propriété, une partie de celle-ci étant intégrée au réseau routier communal. Elle est bordée au sud par Mohamed Al-Akrami, à l'est par Wahid Al-Jlasi, au niveau souterrain par une entrée non pavée d'une largeur variant entre 4.66 m et 4.80 m et il est prévu de l'élargir à 10 m selon le modèle d'urbanisme de la municipalité de Tyna, d'où se situe son entrée et à l'ouest par Amer Al-Sefi.

Mise à prix après déduction de 40 % : Quarante neuf mille et quatre cent soixante dix dinars (49.470,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax, le Mercredi 29 Juillet 2026 (29/07/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00986VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Grombalia et ce le Lundi dix Août deux mille vingt six (10/08/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de la matricule unique n°0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, Rue Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n° 55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax sa matricule fiscale n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Houcine Ben Jilani HENI, ouvrier, sa carte d'identité nationale n°06324079, n'a

pas de matricule unique, demeurant 1/ Secteur Jadidi Route Beni Khalled Nabeul. 2/ El Kobba El Kabira Beni Khalled Nabeul

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts dans l'indivision revenant au saisi dans l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°551423 Nabeul dénommé "Ardh Ben Atya" dont le nombre s'élève à 800 parts de l'intégralité de la division qui s'élève à 128200 parts sis au secteur de Grombalia Route de Grombalia Mornag, secteur Dar Ben Atya qui se compose d'une parcelle de terrain ayant une superficie de 128200 m² divisé en lotissements réservés à la construction équipés en courant électrique, l'eau potable et le gaz naturel. Le lotissement exploité par le défendeur est comptant par 4 pieds d'oliviers abandonnés.

Il est limité au Sud par une tabia de cactus, au Nord par la Route nouvellement créée, au Nord par une limite créée qui se compose de poteaux en ciment et des fils barbelés et par les héritiers de Hmada BEN ATYA, à l'Est par le logement de Sameh ABID.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant au saisi sus-indiqué a été fixé par l'expert judiciaire Monsieur Farid Belhaj ALAYA en vertu de l'ordonnance sur requête à cent soixante et onze mille cent quatre vingt sept dinars 200 millimes (171.187,200 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00988VEPA1

**ADJUDICATION AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

CABINET MAITRE HAMADI JAZA

**Avocat à la Cour de Cassation
Tunis**

Tél : 53 800 027

Date et lieu de l'adjudication :
L'adjudication aura lieu le lundi
10/08/2026 à 9h du matin à la salle
des ventes immobilières au tribunal
de première instance de l'Ariana.

Poursuivant : Banque Internationale
Arabe de Tunisie représentée par son
directeur général, société anonyme
inscrite au registre de commerce
auprès du Tribunal de 1ère instance
de Tunis sous le n°B187881996, dont
le siège social est situé à l'Avenue
Habib Bourguiba Tunis, demeurant au
bureau de son avocat Maître Hamadi
JAZA Avocat à la cour de cassation,
Situé au 14, Rue de Bourgogne,
Mutuelleville - 1002 Tunis.

Partie saisie : Riadh Chaabane,
titulaire de la CIN n° 05224720,
demeurant au n°09 rue Ahmed
Mahdouï Borj Louzir Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Hamadi
JAZA Avocat à la Cour de Cassation,
son bureau situé au 14 rue de
Bourgogne Mutuelleville 1082 Tunis.

Propriété à vendre : la totalité de la
propriété objet de titre foncier
n°88035 Ariana nommé «Riadh» objet
de la parcelle 7 située à la délégation
Hay Ettadhamen Ariana d'une
superficie de 331 m² constituée d'un
lot de terrain nu comportant 3 oliviers.

Mise à prix : est fixée à cent trente
deux mille et quatre cents dinars
(132.400.000 DT) et à ajouter les
intérêts et les frais qui seront
déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la
propriété peut s'effectuer tous les
jours de travail pendant l'horaire
administratif, pour plus de
renseignements contacter le
secrétariat du tribunal de première
instance de l'Ariana où est déposé le
cahier des charges ou au bureau de
l'avocat poursuivant.

N.B. Toutes personne désirant
participer à cette enchère doit
consigner le tiers de la mise à prix
avant l'adjudication et par
intermédiaire d'un avocat.
2026402444VEPA1

**Vente aux enchères publiques suite
à la réduction de 40%**

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

**58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis
71.326.657**

Partie poursuivante : Banque
Internationale Arabe de Tunisie,
représentée par son président
directeur général, S.A. Identifiant
unique 0000110F ayant son siège
social 70/72 Avenue Habib Bourguiba
- Tunis, en sa qualité de créancier
hypothécaire.

Partie poursuivie : la société
commerciale méditerranéenne et
agricole (COMAGRI) SARL Identifiant
1227090G dont le siège social
Mornag route de Tunis bouficha Km 1
en sa qualité de débiteur

Amor Ben Saad El Ayeb ; CIN
05036866, demeurant à ben arous
route de mornag Km 1 et Km 1 route
de Tunis bouficha mornag en sa
qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri
Faten, avocate à la cour de cassation,
58 rue Al Jazira Tunis M F 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il
s'agit de quotes-parts immobilières
indivises représentant 000/19490èmes
du titre foncier n°52816 Ben Arous
dénommé «Bir Boutorfa 1», d'une
superficie de 1000 m², situées à
Mornag, gouvernement de Ben Arous, en
bordure de la route Tunis-Mornag. Le
bien, matériellement individualisé et
clôturé, comprend un bâtiment
principal composé de deux salles
d'exposition et de vente d'environ
230 m², d'un dépôt d'environ 300 m² et
de deux étages à usage de bureaux
avec sanitaires et kitchenette d'environ
220 m² chacun, ainsi qu'une loge de
gardien, une tour de surveillance et un
bâtiment annexe à deux niveaux
comprenant un espace sanitaire et un
logement de fonction.

Mise à prix : La mise à prix est
930.000.000 dinars, outre les frais de
l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication Mercredi
12/08/2026 à partir de 9h du matin
devant la chambre des criées du
tribunal de première instance Ben
Arous.

La visite est possible tous les jours.

2026402458VEPA1

**Vente aux enchères publiques suite
à la réduction de 40%**

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

**58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis
71.326.657**

Partie poursuivante : Banque
Internationale Arabe de Tunisie,
représentée par son président
directeur général, S.A. Identifiant
unique 0000110F ayant son siège
social 70/72 Avenue Habib Bourguiba
- Tunis, en sa qualité de créancier
hypothécaire.

Partie poursuivie : La société
Transport Urbain (TUS) STE
Anonyme Identifiant 0842689 E dont
le siège social zone industrielle EL
M'Ghira 1 Fouchana Ben Arous et rue
el mourouj zone industrielle EL
M'Ghira 2 fouchana Ben Arous en sa
qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri
Faten, avocate à la cour de cassation,
58 rue Al Jazira Tunis M F 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il
s'agit d'un bien immobilier
immatriculé, objet du titre foncier
n°72336 Ben Arous dénommé «Dépôt
des autobus», situé à la rue El
Mourouj, zone industrielle El Mghira
1, Fouchana, gouvernement de Ben
Arous, d'une superficie totale de
4744 m², exploité comme dépôt
d'entretien et de réparation des
autobus relevant de la Société du
Transport Urbain et Régional. Le bien
est clôturé par un mur de 2,5 mètres
de hauteur avec portail principal en
fer forgé et comprend des bureaux
administratifs et de gardiennage, des
sanitaires, une vaste cour destinée au

stationnement des autobus d'environ 3924 m², deux hangars de maintenance et réparation d'environ 440,16 m², un hangar de lavage et graissage d'environ 110,50 m², des locaux de stockage de moteurs et pièces de rechange, des locaux pour les ouvriers ainsi qu'un bâtiment administratif à deux niveaux comprenant bureaux, salle d'accueil, infirmerie et dépendances, pour une superficie totale d'environ 200 m².

Mise à prix : La mise à prix est de 1.963.261 .364 Dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication Mercredi le 12/08/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2026402459VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°31990 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 30/6/2026, le liquidateur judiciaire Sadok Mosbah est chargé de la liquidation du bien immobilier en cours de construction, au 1er étage, bâti sur la maison située à Houmet Souafa à Bouhsina à Sousse et ce entre M. Abdelhafidh Ben Abbes Zidi et Mme Hayfa Bent Moncef Jabloun.

2026S00938VEPA2

Clôture de liquidation

Suite à la décision de M. le Président du TPI de Kairouan en date du 05/05/2026 Lotfi Grouz liquidateur de la succession de Salah ben ali ben ayed azizi informe qu'il a été de clôturer les opérations de liquidation pour absence d'objet faute d'éléments composant la succession susceptibles d'être partagés.

2026S00941VEPA2

Avis

Le liquidateur judiciaire, Me Anis ETTAIEB (adresse : 100, rue du Pacha, Tunis. Tél. 26 735 461), informe le public de la clôture de la liquidation judiciaire n°14649/357283 relative à la succession de feu Faten Al-Ghazouani, suite à la décision du président du tribunal de première instance d'Ariana en date du 29 juin 2026.

2026402435VEPA2

Avis

Le liquidateur judiciaire Me Anis ETTAIEB (adresse : 100, rue du Pacha - Tunis Tél. : 26.735.461), informe le public de la clôture de la liquidation judiciaire n°26 relatif à la succession des feus Mohamed Ben Ali et Manana Ben Ali suite à la décision du président du tribunal de première instance de Nabeul en date du 05 mai 2026.

2026402436VEPA2

Liquidation

Suivant O/R du tribunal de 1ère instance de Tataouine n°36308 en date du 20/06/2026 Mr AZRI Mabrouk domicilié au 72 av. Farhat Hached Tataouine est désigné liquidateur de l'amicale des personnels et ouvriers du conseil régional du ministère des affaires locales de gouvernorat de Tataouine son identifiant unique : 1531209 C; son siège à cité Tahrir Tatouine et Mme Dermech Houda est nommé Juge commissaire.

Les créanciers éventuels sont tenus de produire leurs titres de créances entre les mains de liquidateur dans les délais légaux auprès du liquidateur.

2026402442VEPA2

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

SOCIETE "YESMEDFLOW"

SARL au capital de 10.000 Dinars

MF : 1792553R

Siège social : CENTRE MILENIUM BLOC B 2EME ETAGE BUREAU N°19 ROUTE MARSA SIDI DAOUD MARSA TUNIS

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 30/06/2026, il a été décidé la nomination de Mr BEN AMOR ABDELHAKIM, en qualité de liquidateur sur la société YESMEDFLOW au lieu de Mme SIHEM KHALFI et la nomination de MR MEHDI JEBNOUNI juge commissaire. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (tél 71.603.255).

2026402450VEPA2

DECISION DE CLOTURE DES OPERATIONS DE SEQUESTRE

Madame Afef Mbarki, juge et magistrate chargée du contrôle des opérations de séquestre dans le dossier n°31 relatif à la séquestre portant sur l'immeuble objet du titre foncier n°658253, Nabeul, parcelle n°49, a décidé la clôture des opérations de séquestre et a chargé la séquestre, Maître Houda JABALLAH, de procéder à la remise de l'immeuble aux requérants de la séquestre, Mohamed Ghorbel et Salwa Bouguicha, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités de publicité légale.

2026402454VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

PLASTIC ELECTROMECHANIC COMPANY

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 10.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 32-33 Zone Industrielle - Hammam Zriba - 1152 Zaghouan

IDENTIFIANT UNIQUE : 0806712F

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, vous êtes invités

à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société BH Assurance sis au lot AFH BC5, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis, le vendredi 24 juillet 2026 à 10 heures pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;
 - 2) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - 3) Lecture du rapport général des deux Commissaires aux comptes sur les comptes annuels individuels de l'exercice 2025 ;
 - 4) Examen et approbation des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
 - 5) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
 - 6) Lecture du rapport spécial des deux commissaires aux comptes sur les conventions réglementées;
 - 7) Approbation des conventions réglementées objet du rapport spécial des deux commissaires aux comptes;
 - 8) Quitus aux administrateurs;
 - 9) Renouvellement du mandat d'administrateurs;
 - 10) Allocation de jetons de présence pour les membres du conseil et fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit;
 - 11) Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
 - 12) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.
- 2026R02073SANB3

PLASTIC ELECTROMECHANIC COMPANY

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 10.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 32-33 Zone Industrielle - Hammam Zriba - 1152 Zaghouan

IDENTIFIANT UNIQUE : 0806712F

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, vous êtes invités

à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège de la société BH Assurance sis au lot AFH BCS, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis, le vendredi 24 juillet 2026 à 11 heures pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
 - 2) Modification de l'article 17 des statuts de la société par la révision des plafonds prévus au paragraphe 17.5 de cet article ;
 - 3) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.
- 2026R02074SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

A Messieurs les Actionnaires de la société GENERALE ENTREPRISE DE BATIMENT «G.E.B.», Société Anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0002771 Y, au capital de 250.000 dinars.

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à une Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le lundi 27 juillet 2026 à 09h00, à l'adresse suivante : 03 Bis, Rue du Pakistan, Mongil, Radès, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral pour la période allant du 16 octobre 2025 au 27 juillet 2026, date de la tenue de l'Assemblée, et son approbation.
2. Lecture du rapport financier pour la période allant du 16 octobre 2025 au 27 juillet 2026, date de la tenue de l'Assemblée, et son approbation.
3. Examen de l'offre présentée par la société Ben Ameer COMAB et son approbation.
4. Donner mandat à Monsieur Samy Chelly, en sa qualité de Président Directeur Général, pour accomplir toutes les procédures juridiques relatives à la vente du terrain objet du Titre Foncier n°77458 Ben Arous, y compris le règlement de toutes les dettes exigibles.

Avis : La présence est obligatoire pour tous les actionnaires. En cas d'empêchement, il est possible de donner procuration à un représentant légal pour assister à cette Assemblée.

2026R02083SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LAFICO TUNISIE/SICAF NON RESIDENTE

SA AU CAPITAL 50.000.000 US

SIEGE SOCIAL: complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04- 4ème étage kram 1002

I.U : 0024556 M

Suite à la décision du conseil d'administration de la société en date du 26/06/2026, la société LAFICO TUNISIE CONVOQUE ses actionnaires pour assister à l'AGO de la société qui se réunira en date du 27-07-2026 à 10h 00 au siège de la société LAFICO TUNISIE au complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04- 4ème étage kram 2015 et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Prendre connaissance des modalités et des délais de convocation, et approuver les conditions de mise à la disposition des actionnaires des documents y afférents
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 et des états financiers du même exercice.
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice financier 2025.
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2025.
5. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
6. Quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice financier 2025.

7. Affectation du résultat net de l'exercice 2025.
 8. Approbation de la nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.
 9. Fixation du montant des jetons de présence accordés aux membres du Conseil d'Administration.
 10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- 2026R02084SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

AUTO CABLES TUNISIE

Société Anonyme

Au capital de 4.050.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle, 8030 Grombalia - Tunisie

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0775059B

Le Conseil d'administration de la société AUTO CABLES TUNISIE (ci-après la «Société»), agissant sur habilitation reçue de sa séance du 20 mai 2026, et conformément aux dispositions des articles 21 et suivants des statuts de la Société ainsi qu'aux dispositions du Code des sociétés commerciales, a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société, à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra :

- Date : le lundi 27 juillet 2026, à 10 heures;

- Lieu : au siège de la société One Tech Holding S.A., sis au 16, Rue des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2, 2035 Ariana, Tunisie.

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant :

1. Dissolution anticipée de la Société et ouverture corrélative d'une liquidation amiable;
2. Nomination du liquidateur amiable et fixation de la durée de ses fonctions;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur amiable et fixation de sa rémunération;

4. Fixation du siège de la liquidation;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité, de dépôt et d'enregistrement;
6. Questions diverses.

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, les documents et informations relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus, à compter de la date de la présente convocation, à votre disposition pour consultation au siège social de la Société, aux jours et heures d'ouverture. Ils comprennent notamment le texte des projets de résolutions ainsi que tout autre document susceptible d'éclairer votre décision.

Je vous rappelle par ailleurs que, conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, tout actionnaire peut participer à l'Assemblée personnellement ou par mandataire. Le pouvoir correspondant devra parvenir au siège de la Société au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée.

2026R02085SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du mercredi 29/07/2026 à 11h00

SOCIETE HOUDA INVEST

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 8 445 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Dkhila, 5004 - Monastir

Identifiant Unique : 0 969 060T

J'ai le plaisir de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société HOUDA INVEST qui se tiendra le 29/07/2026 à 11 heures à l'Hôtel Royal ASBU et ayant l'ordre du jour suivant :

- 1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;
- 2) Lecture et examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024, du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales réalisées durant l'exercice 2024 ;

4) Quitus aux administrateurs;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6) Fixation des jetons de présence;

7) Renouvellement des mandats des administrateurs et convocation du nouveau conseil d'administration;

8) Questions diverses.

2026S00935SANB3

CONVOCATION

LES LABORATOIRES SYN BIOZ

S.A AU CAPITAL DE 11.898.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I Menzel Chaker SFAX

M.F : 1480558NAM

Messieurs les actionnaires de la société LES LABORATOIRES SYN BIOZ S.A, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Mercredi 29 Juillet 2026 à 10 heures par présence au siège social et par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de la convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;

3. Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2025 et approbation des états financiers clos le 31 Décembre 2025;

4. Lecture du rapport Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 du code des Sociétés commerciales ;

5. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025
7. Quitus aux Administrateurs;
8. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.
2026X00980SANB3

CONVOCATION A L'AGO

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT

SA, au capital de 559 880 Dinars

**EI Manzah 1 immeuble Maram
Palace 3ème étage appartement
B3-2-1004 Tunis**

IU : 0000254X

Messieurs les actionnaires au capital de la société COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 11 août 2026 à 10 h au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2025,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice 2025,
- Affectation du résultat des exercices 2025,
- Quitus aux administrateurs,
- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales
- Approbation de la cooptation d'un administrateur
- Nomination des membres du conseil d'administration
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Questions diverses.

2026402434SANB3

Convocation à titre exceptionnel

**De l'Assemblée Générale Ordinaire
Société YASMINA PARC SA**

**Siège social : Zone touristique de
Midoun - Djerba**

Identifiant Unique : N°0769127 H

Messieurs les actionnaires de la société YASMINA PARC,

En vertu de jugement en référé du Tribunal de 1ère instance de Djerba en date du 14 avril 2026 sous le n°26/59, moi Madame Rabiaa bent Mohamed CHERIF, en ma qualité de :
Mandataire provisoire chargée de la convocation à titre exceptionnel de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société YASMINA PARC à l'effet de délibérer sur la nomination des membres du Conseil d'Administration et la fixation de la durée de leur mandat ainsi que la nomination d'un Commissaire aux Comptes de la société.

Je suis également chargée de la mission de :

"La présidence à titre exceptionnel de l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que la poursuite de ses délibérations et de l'établissement en l'objet d'un procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales."

En conséquence, vous êtes convoqués pour assister aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira d'une manière exceptionnelle le mardi 28 juillet 2026 à 10 heures à l'adresse suivante : "Hôtel Djerba Beach Zone Touristique Midoun" à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination des membres du Conseil d'Administration et fixation de la durée de leur mandat,
- 2- Nomination d'un Commissaire aux Comptes de la société.

Il est signalé que chaque actionnaire peut assister à titre personnel ou donner mandat exclusivement à un autre actionnaire conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts de la société.

2026402448SANB3

Convocation à titre exceptionnel

**De l'Assemblée Générale Ordinaire
De la société Jerba Cologne
Tourisme SA - JECOTOUR**

**Siège social : Zone touristique de
Midoun - Djerba**

Identifiant Unique : N°0024667 T

Messieurs les actionnaires de la société Jerba Cologne Tourisme JECOTOUR,

En vertu de jugement en référé du Tribunal de 1ère instance de Djerba en date du 14 avril 2026 sous le n°26/60, moi Madame Rabiaa bent Mohamed CHERIF, en ma qualité de :
"Mandataire provisoire chargée de la convocation à titre exceptionnel de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société JERBA COLOGNE TOURISME- JECOTOUR- à l'effet de délibérer sur la nomination des membres du Conseil d'Administration et la fixation de la durée de leur mandat ainsi que la nomination d'un Commissaire aux Comptes de la société".

Je suis également chargée de la mission de :

" La présidence à titre exceptionnel de l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que la poursuite de ses délibérations et de l'établissement en l'objet d'un procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales".

En conséquence, vous êtes convoqués pour assister aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira d'une manière exceptionnelle le 28 juillet 2026 à 10 heures à l'adresse suivante : "Hôtel Djerba Beach Zone Touristique de Midoun" à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination des membres du Conseil d'Administration et fixation de la durée de leur mandat,
- 2- Nomination d'un Commissaire aux Comptes de la société.

Il est signalé que chaque actionnaire peut assister à titre personnel ou donner mandat exclusivement à un autre actionnaire conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts de la société.

2026402449SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIAN SAUDI BANK

**S.A au capital de 100.000.000 de
Dinars**

**Siège social : 32, Rue Hédi
KARRAY - 1082 Tunis**

Identifiant unique : 0013026E

Le Conseil d'Administration de TUNSIAN SAUDI BANK «TSB» invite

tous les actionnaires de la banque à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 30 juillet 2026 à 10H au siège de la Banque et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité de T.S.B relatif à l'exercice 2025,
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025,
- 3- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,
- 4- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025,
- 5-Approbation des états financiers consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice 2025,
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025,
- 7- Affectation des résultats 2025,
- 8- Fixation des Jetons de présence, indemnités des membres du Conseil d'Administration,
- 9- Nomination d'un administrateur indépendant pour les exercices 2026-2027-2028,
- 10- Renouvellement du mandat d'un administrateur pour les exercices 2026-2027-2028,
- 11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le cabinet «FINOR» pour les exercices 2026-2027-2028,
- 12- Information sur les fonctions exercées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

2026402452SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE GLOBAL SOFT NET S.A**

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL 973800 Dinars

**SIEGE SOCIAL : Imm. Panorama,
3ème étage, Apprt. 3-8, Centre
Urbain Nord, Tunis**

IU : 1000240Y/A/M/000

Les actionnaires de la société «GLOBAL SOFT NET» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30/07/2026 à 10 H au siège social de la société GAT investissement sise au 92-94, Avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis.

Cette assemblée, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entériner le retard accusé dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 3- Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 4- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 5- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 6- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 7- Quitus aux administrateurs;
- 8- Fixation des jetons de présence
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026402453SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
22/07/2026**

**MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA
"MIT"**

SOCIETE ANONYME

**AU CAPITAL SOCIAL DE
10.735.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : EL M'RAKIB,
ROUTE DE HAFOUZ-OUSLETIA-
3120 KAIROUAN**

IDENTIFIANT UNIQUE : 768270K

Les actionnaires de la Société «MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra par vidéo-conférence le 22 Juillet 2026 à 15 heures (16, heure italienne), à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation et approbation de la tenue de l'assemblée par visioconférence ;
2. Examen du projet de transformation de la société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée;
3. Lecture du rapport du Président Directeur Général exposant les motifs et objectifs de la transformation ;
4. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'opération de transformation;
5. Constatation de la continuité de l'exploitation, de l'absence de cause de dissolution et de l'intérêt social de la transformation;
6. Décision de transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée;
7. Adoption des nouveaux statuts ;
8. Nomination du gérant;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à votre disposition au siège de la société dans les délais réglementaires.

2026402460SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Communautaire Locale Al Khayr wel Baraka à la princesse des montagnes Kesra, dont le siège social est situé à Bouabdellah Kesra, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro : C12103122025, informe l'ensemble de ses associés qu'il sera tenu une Assemblée Générale Ordinaire le : Samedi 25/07/2026 à dix heures au siège social de la société à Bouabdellah Kesra afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport d'activités et des états financiers de la société.
2. Mise à jour de la liste des participants et de la composition du Conseil d'administration.

2026S00936SODB3

Autres sociétés

Assemblée générale

CAPITAL : 161.190 DINARS

**ADRESSE : BORJ KHFACHA
MONASTIR**

MF : MN415512/Z

La société mutuelle de base des services agricoles *ENNOUR* des aviculteurs Monastir invite tous ses adhérents pour participer à l'assemblée générale pour l'année 2025 qui aura lieu le 21 juillet 2026 à la salle SMOKE HOUSE Hôtel EL FAOUZ rond-point Khniss pour examiner le Protocole suivant :

- 1/ Lecture des rapports littéraire et financier pour l'année 2025
- 2/ Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour le budget de l'année 2025.

3/ Discussion des rapports.

4/ Présentation de l'exercice financier 2025 pour l'authentification.

5/ La décharge des gérants pour les années 2025.

6/ Mise à jour de la liste des adhérents.

7/ Acceptation des nouveaux adhérents

8/ Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2027/2028/2029.

2026S00933SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Mme Fatouma Maroui, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°05573779 délivrée à Tunis le 8 janvier 2020, déclare avoir perdu les titres de propriété des biens immobiliers «Dar El Hanaa», immatriculé au cadastre sous le numéro 93247, et «Manzil Hanaa Fatouma», immatriculé au cadastre sous le numéro 141722 à Sousse. Elle a mandaté M. Hassan Ben Khalifa, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°09305230 délivrée à Tunis le 11 mai 2009, pour diffuser le présent avis.

2026S00942DIVD2

Avis

Monsieur ALI Ben IBRAHIM MRABET déclare que son titre de propriété d'une MAISON d'une superficie de 72.8 m² sise sur la route de MANZEL CHAKER KLM 1 a disparu, il veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être faites aux bureaux de notaire ketata Moncef sis 14 place 5 décembre SFAX médina dans un délai de 30 j de ce jour.

2026X00978DIVD2

Avis

MADAME NEYLA BENT HASAN CHEBBI déclare que ses deux titres de propriété d'un terrain d'une superficie de 796.58 m² sise sur la route de TENIOUR KLM 12 a disparu, elle veut extraire deux autres titres. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire ketata Moncef sise 14 place 5 décembre SFAX médina dans un délai de 30 j de ce jour.

2026X00979DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Hayat baccar, née le 19/11/1969 titulaire de la C.I.N n°05243862, déclare avoir perdu le titre de propriété n°02/11476 pour le titre foncier n°88250 Sfax. Ce titre est relatif à un bien hérité de son père Moncef baccar décédé le 27/06/2019. Elle entend extraire un autre qui tiendra lieu de copie originale. Celui qui a une opposition, qu'il la présente au bureau de maître Riadh Ghribi à Mahres, rue de la grande mosquée dans un délai d'un mois à partir de la parution de la présente annonce.

2026X00981DIVD2

Avis

Monsieur Hsan yazidi et Ayda Yazidi informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 13/08/2009 et enregistré le 17/08/2009 n°M039668 dressé par les notaires Abdelaziz Bouattour et Ahmad Baccar et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires à Sfax.

2026X00985DIVD2

Avis

Gamgui Abdessalem annonce qu'il possède deux terrains d'une

superficie de 2108 m² sur les deux se trouve une maison et un borj sise à la route Teniour km 5 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00990DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'une erreur dans la vente d'un fonds de commerce N°2626402138FCCC2 en date du 17 juin 2026

Erreur : Les oppositions sont reçues entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Ibrahim Dhyaoui, dont le

bureau est situé au Rzig Center, aile "C", 2ème étage, bureau n°5, Mégrine Sidi Rezig 2033.

Correction : Les oppositions sont reçues entre les mains du vendeur, Mr Moez Ben Arbi Dallil, à son adresse située au 20, rue du Ghana, Tunis.

2026402445RECZ9